

Mairie de Saint Germain de Fresney – réunion du **Conseil Municipal** du 18 décembre 2018

Ordre du jour :

- Désignation des délégués auprès du SIVU CIGALE (2 délégués et 1 suppléant).
- Bilan provisoire de la commune.
- Ouverture de poste.
- Diagnostique de l' Ad'AP.
- Questions diverses.

Séance du 18déc 2018 :

Sont présents : CONFAIS Max – LEGRAND Jérôme – GLORENNEC Hervé – VINCENT Christophe – CONFAIS Thomas
– DE BROUCKER Philippe – GONDINET François

Absents excusés : COUVREUX Sébastien – LEGRAND Jacky – DUMAS Stéphane – OLLIVIER Karine

Secrétaire de séance : GONDINET François

La séance est ouverte à 20h30.

Désignation des délégués auprès du SIVU CIGALE (2 délégués et 1 suppléant) :

Suite au retrait de la compétence « Enfance – Jeunesse » de l' E.P.N. (*Évreux Porte de Normandie*), la mairie de Saint Germain a confié la gestion du **péri-scolaire** au SIVU « CIGALE » (*syndicat intercommunal à vocation unique*). La décision a été votée lors du précédent conseil du 22 octobre 2018.

Le conseil nomme deux délégués et un suppléant pour représenter la mairie de Saint Germain de Fresney auprès du conseil d'administration de la CIGALE.

Les candidatures de M. Max CONFAIS et de M. Hervé GLORENNEC à la fonction de titulaire, et de M. Jérôme LEGRAND à la fonction de suppléant sont adoptées à l'unanimité.

Le nouveau péri-scolaire prendra effet à partir de janvier 2019.

Bilan provisoire de la commune :

L'établissement provisoire du bilan de la commune fait état d'un montant de recette d'environ 93.000 €uro, et d'un montant de fonctionnement – investissement de 84.000 €uro.

Le bilan définitif sera dressé au cours du premier trimestre 2019.

Diagnostique de l' Ad'AP :

L' Ad'AP (*L'Agenda d'Accessibilité Programmée*) est un décret de l'état mis en œuvre par la Direction Ministérielle à l'Accessibilité, et effectif depuis le 1^{er} janvier 2015.

La mise en conformité concerne les bâtiments recevant du public.

Les bâtiments de la mairie et de l'église de St Germain de Fresney sont concernés par ce décret.

La mairie demande des subventions de la DETR de l'état (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*), des fonds de concours de l' EPN, et des amendes de police pour les aménagements routiers.

*Le Conseil Municipal et M. le Maire vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019,
des vœux de santé et de réussite pour toute votre famille.*